

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2011

<i>En exercice</i>	27	<p><i>L'an deux mil onze, le quatorze décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick LARIVIERE, Maire.</i></p> <p><i>Membres présents : Mr LARIVIÈRE Patrick, Mr LEMÉTAYER Claude, Mme VINOUSE Maryvonne, Mr ALIX Roger, Mme GUÉRIN Annick, Mr LOILIER Pierre, Mme FILLÂTRE Annick, Mr BASQUIN Marc, Mr COUREUIL Daniel, Mr FAGUAIS Lucien, Mr TOUQUETTE Pierre, Mr TRÉCAN Louis, Mr DURANT Claude, Mme BAZIN Denise, Mme DANARD Valérie, Mr GAZENGEL Michel, Mme COLLIN Valérie, Mr CACHERA Daniel, Mr DAVOINE Louis, Mme THÉAULT Béatrice.</i></p> <p><i>Absents : Mr GANCHE Jean-Luc, Mme CHAUMONT Marie-Aude, Mme SOUEFF Chantal, Mr LECHAT Marc, Mme MAUROUARD Marie-Christine, Mr PERRIN Nicolas, Mr SIMON Claude.</i></p> <p><i>Procurations : Mr LECHAT à Mr TRÉCAN, Mme MAUROUARD à Mr CACHERA, Mr PERRIN à Mr TOUQUETTE.</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mr BASQUIN Marc</i></p> <p><i>Le procès-verbal de la dernière séance ne faisant pas l'objet d'observation est approuvé à l'unanimité.</i></p> <p><i>Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de se prononcer sur les questions diverses.</i></p>
<i>Présents</i>	20	
<i>Absents</i>	7	
<i>Procurations</i>	3	
<i>Votants</i>	23	
<i>Date de convocation</i>	7 décembre 2011	

N° 105/2011 - Débat sur le projet d'aménagement et de développement durables

Monsieur le Maire rappelle les dispositions entrées en vigueur de la loi Solidarité et renouvellement urbains et particulièrement la création des PLU. Il souligne que ces dispositions imposent la tenue d'un débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables au plus tard deux mois avant l'examen du projet de Plan local d'urbanisme,

Monsieur le Maire, conformément à l'article L 123- 1 du code de l'urbanisme expose le contenu du projet d'aménagement et de développement durables qui repose sur les grandes orientations suivantes :

- Relancer la croissance de la population en affirmant le rôle centre de Pontorson
- Promouvoir et développer l'activité touristique et économique
- Mettre en valeur les paysages urbains et aménager un cadre de vie de qualité
- Préserver la biodiversité, les paysages naturels et agricoles

Vu les dispositions de la loi solidarité et renouvellement urbains du 13 décembre 2000 et notamment l'article L 123-1 du code de l'urbanisme

Vu les dispositions du décret du 27 mars 2001 modifiant le code de l'urbanisme et celles des articles R 123-1 et suivants du code de l'urbanisme

Vu la délibération du 9 octobre 2007 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de réduire les surfaces urbanisables par rapport au document d'urbanisme actuel, par ailleurs inapplicable dans bien des cas. Cette réduction doit être réalisée afin d'éviter de gaspiller des terres agricoles et conformément aux objectifs fixés par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). De plus, la collectivité doit veiller à ne pas multiplier les sites urbanisables car elle devra les équiper.

Le développement de l'agglomération Pontorson-centre/Boucey est concentré sur deux zones. D'une part le secteur entre la zone d'activité et la « Fabrique » avec si possible une mixité entre l'habitat et l'activité économique, d'autre part le secteur allée de Tombelaine/ Philipotte dans lequel est prévue la réalisation de l'éco-quartier. Monsieur le Maire attire l'attention des conseillers sur la prudence à tenir compte tenu du risque inondation et submersion marine : il ne faut pas que les secteurs urbanisables se situent dans des zones à risque.

Afin de relancer la croissance de la population, Monsieur le Maire estime qu'il faut offrir des opportunités aux salariés travaillant sur le secteur. Le coût des déplacements augmentant, certains agents du Centre Hospitalier de l'Estran notamment peuvent souhaiter s'installer au plus près de leur lieu de travail. De même l'annualisation dans le secteur du tourisme permet de fixer le personnel sur la Commune. Monsieur le Maire évoque la requalification du quartier de la gare dans laquelle la Commune peut avoir un rôle d'impulsion même si le développement dépend d'autres acteurs, le PLU doit être un outil de développement. Il conviendra de veiller aussi à ce que la Commune ne soit pas pénalisée en matière de transports collectifs à l'heure où les opérateurs concernés ont tendance à réduire le nombre de lignes.

Mme Théault approuve le contenu du PADD mais estime que la réalisation de ces objectifs peut être difficile.

Monsieur le Maire rappelle que le PADD est un cadre normatif, un cadre de développement qui doit permettre aux acteurs économiques, aux investisseurs publics ou privés de réaliser leurs projets en cohérence avec les principes arrêtés par la Commune

Considérant qu'il résulte du débat que le projet d'aménagement et de développement durables ne doit pas être modifié

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'approuver à l'unanimité les orientations du projet d'aménagement et de développement durables relatif à l'élaboration du plan local d'urbanisme

La délibération sera transmise à Monsieur le Préfet en affichée en mairie pendant un mois.

N° 106/2011 - Projet de classement au titre des sites du secteur de la Caserne

Vu l'arrêté préfectoral 2011-11-410 portant organisation d'une enquête administrative sur le projet de classement du secteur de la Caserne (communes de Beauvoir, Le Mont Saint Michel et Pontorson)

Vu le dossier soumis à l'enquête administrative

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne un avis favorable au projet de classement présenté.

N° 107/2011 - Enquête publique, exploitation porcine EARL de la Plaine :

Monsieur le Maire expose que le siège de l'exploitation se situe 20 rue de la plaine à Tanis, qu'un deuxième site accueille 12 cochettes au lieu - dit les Cliettes à Tanis. Le plan d'épandage concerne les communes d'Aucey la plaine, Beauvoir, Huisnes sur Mer, La Croix Avranchin, Macey, Montanel, Précey, Servon, Tanis, Vessey, Villiers le Pré et Pontorson. Le projet consiste en une mise aux normes avec augmentation du nombre d'animaux équivalents (de 3583 à 5074). Le projet implique l'extension des bâtiments existants (+ 1150 m²).

Monsieur le Maire ajoute que lors de la commission environnement, Monsieur Mazier a expliqué que le dossier présenté avait trois objectifs : la mise aux normes obligatoire pour le bien être animal (plus de superficie par animal), l'engraissement de l'ensemble des porcelets sur site, la modification du plan d'épandage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré donne à la majorité (3 abstentions, 20 pour) un avis favorable au projet de l'EARL de la Plaine à Tanis.

N° 108/2011 - Tarifs eau et assainissement

Vu l'augmentation du prix de vente de l'eau par le Syndicat Baie et Bocage,
Vu les obligations de suivi des micropolluants dans les rejets de la station d'épuration,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à la majorité (2 abstentions, 21 pour), de fixer le prix de vente des m3 eau et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2012 de la façon suivante :
1.54 € HT/m3 d'eau potable
1.16 € HT/m3 assainissement.

N° 109/2011 - Aménagement salle d'activités de Boucey-marché de maîtrise d'œuvre avenant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un avenant en plus value de 1280.05 € au contrat de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement des salles d'activités de Boucey pour la prise en compte des travaux de couverture.

N° 110/2011 - Demande de subvention Union Sportive Pontorsonnaise

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 20 € à l'Union Sportive Pontorsonnaise dans le cadre de la politique tarifaire.

N° 111/2011 - Répartition dépenses de personnel entre budgets :

Considérant que certains agents interviennent pour des services dépendants de budgets différents de celui de leur budget de rattachement,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de réaliser les versements suivants :
Versement du budget eau au budget assainissement : 28 960 €
Versement du budget assainissement au budget Commune : 124 €
Versement du budget eau au budget Commune : 17 947 €

N° 112/2011 - Décisions modificatives

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Budget général :

Compte 6574 dépense de fonctionnement (subventions) : + 18 000 €
Compte 6419 (remboursement par l'assurance des congés maladie du personnel) : + 18 000 €
Compte 2315 opération 060002 (aménagement place Hôtel de Ville et église) : - 10 500 €
Compte 2181 opération 09001 (salles de Boucey, mobilier) : + 2 500 €
Compte 2313 opération 09001 (salles de Boucey, travaux) : + 6 000 €
Compte 2031 opération 09001 (salles de Boucey, maîtrise d'œuvre) : + 2 000 €

Budget eau :

Compte 678 (dépenses exceptionnelles): + 5 000 €

Compte 605 (achat d'eau) : - 5 000 €

Compte 6215 (versement dépenses de personnel autres budgets) : + 8000 €

Compte 022 (dépenses imprévues): - 8000 €

Budget assainissement :

Compte 21562 (achat potences postes relèvement) : + 7 000 €

Compte 2315 opération 100001 (réhabilitation réseau bourg de Boucey): - 7000 €

Budget CCAS :

Compte 6257 (réception) : + 250 €

Compte 6561 (secours d'urgence) : - 250 €

N° 113/2011 - Participation obligatoire école Notre Dame

Vu la liste des élèves domiciliés à Pontorson (et communes associées) transmise par l'école Notre Dame,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à la majorité (21 pour 2 contre) de verser une avance de 15 000 € à l'OGEC Notre Dame pour la participation obligatoire 2011/2012.

N° 114/2011 - Indemnité de conseil et d'aide à la confection des documents budgétaires

Vu la loi du 2 mars 1982 et le décret 82-979 du 19 novembre 1982

Vu les arrêtés interministériels des 16 décembre 1983 et 12 juillet 1990 relatifs à l'indemnité de conseil

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif à l'indemnité de confection des documents budgétaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accorder à Monsieur Verpillat Stéphane, les indemnités de conseil et de confection des documents budgétaires au taux plein, à compter du jour de sa prise de fonction à la trésorerie de Pontorson le 21 novembre 2011.

N° 115/2011 - Subvention Couleurs et Cultures

Vu l'état des dépenses et recettes transmis par l'association Couleurs et Cultures, Monsieur le Maire propose d'accorder à l'association une subvention exceptionnelle de 1000 €

Madame Théault demande le détail des dépenses et recettes, Monsieur le Maire en donne lecture et fait part du bilan du festival : si les expositions ont été très fréquentées, le nombre de participants aux tables rondes avec les écrivains et journalistes était faible, la durée du festival est par ailleurs sans doute trop longue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'association Couleurs et Cultures.

N° 116/2011 - Subvention CCAS :

Vu le résultat prévisionnel du budget CCAS,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 4 000 € au CCAS.

N° 117/2011 - Décision modificative, budget parc d'activités

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de modifier le budget Parc d'Activités de la façon suivante :

En section d'investissement :

Compte 168748 (dépense): + 17 782

Compte 3355-040 (dépense): + 419 787

Compte 3351-040 (recette) : + 87 624 €

Compte 3354-040 (recette) : + 66 964 €

Compte 3355-040 (recette) : + 282 981 €

En section de fonctionnement

Compte 7133-042 (dépense) : + 437 569 €

Compte 7015 (recette) : 12 377 €

Compte 7552 (recette) : 5 405 €

Compte 7133-042 (recette) : 419 787 €

Monsieur Cachera demande à Monsieur le Maire si une copie des projets de convention soumis à l'avis du conseil pourrait être adressée avec la note de synthèse. Il est convenu que les projets de convention ne seront pas adressés sur support papier mais transmis par courriel et consultables en mairie. Monsieur Cachera demande s'il peut obtenir la convention relative à la recherche d'un médecin. Monsieur le Maire répond par la négative expliquant qu'il ne souhaite pas que le contenu de cette convention soit déformé dans les conversations, d'où sa réserve.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, M. le Maire lève la séance à 21 h 10.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme.

Patrick LARIVIÈRE
Maire de Pontorson,

Marc BASQUIN
Secrétaire de séance,

Claude LEMÉTAYER,

Claude DURANT,

Maryvonne VINOUSE,

Denise BAZIN,

Roger ALIX,

Valérie DANARD,

Annick GUÉRIN,

Michel GAZENGEL,

Pierre LOILIER,

Valérie COLLIN,

Annick FILLÂTRE,

Daniel CACHERA,

Daniel COUREUIL,

Louis DAVOINE,

Lucien FAGUAIS,

Béatrice THÉAULT,

Pierre TOUQUETTE,

Louis TRÉCAN,

